

Je souhaite devenir accueillant familial

Ils sont plus de 10 000 en France à héberger, moyennant rétribution, des personnes âgées ou avec un handicap. Une belle alternative à la maison de retraite ! Voici nos conseils pour envisager cette solution.

NOTRE EXPERT

"Pour se lancer dans cette aventure, il faut énormément de disponibilité, d'humilité et de patience. Plus qu'un métier, c'est une vocation !"

Étienne Frommelt, secrétaire général de l'association Famidac*.



Une formule originale qui tient la route. Devenir accueillant familial, c'est, moyennant finance, offrir à une personne âgée ou handicapée un cadre affectif unique et réconfortant. Cet hébergement est très souple, car vous pouvez proposer des séjours permanents ou à temps partiel, à l'année ou pour de plus courtes durées (de jour, de nuit, pour des vacances, etc.).

L'avis de l'expert : « Ce mode est plus stimulant pour la personne accueillie qu'un établissement traditionnel (centre de soins, maison de retraite), car elle participe ainsi à une véritable vie de famille. C'est forcément beaucoup plus chaleureux. Et puis il y a une continuité dans la prise en charge. »

Votre mission, si vous l'acceptez

Vous devrez garantir le bien-être de la personne dont vous aurez la charge : veiller à sa sécurité, à son épanouissement, à sa santé. Vous vous engagez à l'héberger dans une chambre individuelle, à la nourrir et à l'assister dans ses démarches de

la vie quotidienne. Vous assurerez une présence permanente ou devrez organiser un remplacement en cas d'absence momentanée. Vous lui proposerez aussi de participer à vos activités familiales (sorties, balades, etc.).

L'avis de l'expert : « Les qualités requises pour être accueillant sont nombreuses : il faut d'abord avoir du bonheur à partager, l'accueillant n'étant pas là pour s'apitoyer sur son sort ni sur celui de l'autre. Il faut aussi faire preuve d'humilité, accepter la personne telle qu'elle est, avec ses handicaps, son caractère, ses limites ou son grand âge. Vous devrez être patient et disponible, car vous serez vingt-quatre heures sur vingt-quatre en sa compagnie. »

Moins cher qu'une maison de retraite

Le coût est moindre qu'en maison de retraite. Il varie selon le niveau de perte d'autonomie de la personne hébergée et le confort de votre domicile. La personne accueillie paie au minimum 1 450 € (salaire de l'accueillant, loyer, participation aux frais d'entretien et charges sociales)



si elle est plutôt autonome, et cela peut aller jusqu'à 2 000 € si elle est plus dépendante.

L'avis de l'expert : « Pour la prise en charge d'une personne, le salaire de l'accueillant équivaut en moyenne à un demi-Smic par mois, ce qui ne représente qu'un complément de revenus. Afin de dégager un vrai salaire, il faut accueillir au moins deux personnes chez soi. Toutefois, la loi interdit d'en recevoir plus de trois. »

Où se renseigner ?

Pour devenir accueillant, vous devez obtenir un agrément du conseil départemental (voir au service des personnes âgées ou handicapées), qui vous le délivre en quatre mois. Aucun diplôme n'est exigé. En revanche, vous devrez suivre une petite formation initiale et continue. L'aménagement de votre domicile sera examiné (est-il spacieux, aux normes ?), tout comme votre moralité (pas de casier judiciaire).

L'avis de l'expert : « Vous pouvez aussi vous renseigner auprès des associations de votre département. Sachez qu'il y a beaucoup plus d'accueillants dans les régions du nord de la France (pays minier) et de l'ouest (pays marin) que dans celles du sud ou de l'est du pays. On manque ainsi terriblement de familles d'accueil dans la région Paca, par exemple ! »

L'obligation de signer un contrat

Les deux parties devront signer un engagement mutuel. La personne accueillie fera preuve de discrétion et devra accepter les règles de vie de la famille dans laquelle elle va être hébergée. Les deux parties disposent d'une période d'essai d'un mois pour voir si chacun trouve son compte dans l'arrangement établi.

L'avis de l'expert : « Ces contrats d'accueil sont fournis par les conseils départementaux et disponibles sur Internet. Je conseille de compléter les parties dites "facultatives" précisant ce qui va se passer si la personne accueillie s'absente ou si elle doit être hospitalisée pour une durée quelconque. Je recommande aussi aux personnes qui cherchent un hébergement de rencontrer plusieurs accueillants. Il est indispensable de vérifier si on a des atomes crochus avec eux ou pas ! » ■

* www.famidac.fr

Pages réalisées par Alicia COMET

TÉMOIGNAGES

“On recrée une famille !”

Françoise, 72 ans,
Vaudeloges (Calvados)

“ Les personnes que je prends chez moi sont vulnérables, fragilisées, handicapées, mais toutes valides. En ce moment, il y a Marie-Thérèse, 70 ans, Michel, 54 ans, et Jean-Pierre, 64 ans. Ce sont des gens sans famille qui ne sont jamais embrassés par personne. Alors ensemble, on recrée une famille recomposée. Et lorsque je décide de les emmener au McDo pour déjeuner, ils sont prêts dès le matin. Il faut beaucoup de patience et d'amour pour être accueillant. Pour chaque personne valide que je prends sous mon aile, je touche 1 345 € par mois, ce qui comprend le loyer, une rémunération et une indemnité d'entretien. Pour rien au monde je n'arrêtera. Quand ils vont se balader pour cueillir des mûres en se tenant la main, c'est si beau ! »



“J'ai cela dans mes gènes !”

Josiane, 59 ans, Muret

(Haute-Garonne)



“ Même quand j'étais jeune, j'ai toujours eu des responsabilités d'adulte. Aider les autres ?

J'avais cela dans les gènes. Depuis 2006, j'accueille à plein-temps une à trois personnes âgées chez moi. On est là pour leur faire du bien, ne pas les déstabiliser dans leur quotidien et leur donner une continuité de vie paisible. Dans leurs chambres, ils peuvent amener leurs objets personnels. Je me dis que j'ai épargné la maison de retraite à quelques-uns d'entre eux... »